

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 29 Août 2011

Présents :

M. COULLARE, Maire

Mme BALCAEN, MM. CORLAY, CLOUET, Adjoint

Mmes AROGUEZ, BORYCZKA, LEGROS, DUMOULIN Conseillères

MM. FACCENDA, QUILLAC, MACHU, CWIKLINSKI, Conseillers

Absent excusé : M LEFEBVRE

Absents excusés et représentés : MM PINCHEDEZ, THOMANN

Secrétaire de séance : M. CORLAY.B

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 17 juin 2011

Monsieur le Maire informe qu'il y a un petit additif au dernier compte rendu §6 *rajouter les membres du conseil, à l'unanimité des membres présents, approuvent la tarification ainsi présentée. Une délibération sera prise en ce sens.*

Le compte rendu est approuvé avec cet additif à l'unanimité des membres présents.

Madame Boryczka demande une explication supplémentaire concernant le§3 « l'intégration de la commune de Sacy le Petit. »

## 2. Acquisition de la parcelle B n°844 de 27 a 80 ca située rue de la Procession

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière réunion, le conseil municipal avait délibéré pour l'autoriser à faire jouer du droit de préemption concernant la parcelle B n°844 de 27a 80ca. Cette parcelle a été vendue aux enchères le 7 juillet au Tribunal de Beauvais pour la somme de 66 000 €. Le service enregistrement des impôts de Beauvais a confirmé qu'il n'y aurait pas de frais supplémentaire pour cette acquisition.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer pour les modalités d'acquisition de cette parcelle.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

Une délibération sera prise en ce sens pour l'acquisition de cette parcelle B n° 844 au prix fixé par le Tribunal de Beauvais.

Monsieur le Maire fait circuler une carte pour situer la parcelle n°844, l'emplacement réservé et une autre parcelle cadastrée n°1854 de 311 m2, appartenant à M et Mme Ghys.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a écrit à M et Mme Ghys en vue d'acquérir pour la commune la parcelle n° 1854.

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour dans le § 2. Il concerne le financement de l'acquisition de la parcelle n°844 qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget. Il propose de ne pas avoir recours à l'emprunt mais de procéder à une modification budgétaire comme suit :

En fonctionnement :

Compte 61521 : - 12 000 €      Compte 61522 : - 30 000 €      Compte 61523 : - 26 000 €

Total chapitre 011 : - 68 000 €

En investissement :

Compte 2111 terrains nus crédité de + 68 000 €

Afin d'équilibrer le budget une écriture d'ordre est nécessaire :

En fonctionnement chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : + 68 000 €

En investissement chapitre 021 (Immobilisations corporelles) : + 68 000 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents à cette modification budgétaire.

### **3. Point sur les travaux programmés en 2011**

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des travaux programmés pour 2011 :

\* Installation d'un système d'épuration autonome : montant des travaux 5 754 € HT, montant de la Réserve Parlementaire 2 850 € HT. Il faut ajouter les frais d'étude de sol de la société ICSEO pour un montant de 450 € HT. Les travaux seront effectués début 2012.

\* Des travaux de voirie :

- Le renforcement et la requalification d'une voie d'accès au chemin du bois du Lièvre : montant des travaux 20 067 € HT, montant de la Réserve Parlementaire 10 000 € HT.
- Des travaux de consolidation du bord de la chaussée route de Sacy,
- Des travaux d'entretien rue de la Procession.

Pour ces travaux de voirie, monsieur le Maire a lancé une consultation basée sur un cahier des charges précis établi par le Cabinet SECT qui assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire donne lecture des résultats d'ouverture de prix pour l'ensemble des travaux de voirie :

SCREG : 37 993.40 € HT

EIFFAGE : 34 709.00 € HT

VERDAD : 34 672.75 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la société VERDAD. Le conseil donne son accord. Une délibération sera prise en ce sens.

### **4. Autorisation au Maire à ester en justice (*dossier Melo Cardoso*)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure est toujours en cours dans l'affaire Melo Cardoso après le non respect du permis de construire ; Une plainte au pénal a été déposée en décembre 2009 suivie d'une enquête administrative et de gendarmerie. Cette affaire doit être jugée le 25 novembre 2011. La commune souhaite se constituer partie civile dans cette affaire et désigner Maître BONINO domicilié Quai d'Amont 60100 Creil pour représenter la commune. Le conseil accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire Melo Cardoso et à signer tous documents relatifs à ce dossier. Une délibération sera rédigée dans ce sens.

### **5. Convention d'entretien pluriannuel avec l'Association de chasse des Marais**

La commune, propriétaire du territoire de chasse loué à l'Association de chasse des Grands Marais, assurera annuellement, avec ses moyens, une partie de l'entretien du marais afin qu'il soit en conformité avec les règles de Natura 2000.

Pour cette prestation Monsieur le Maire propose un coût forfaitaire de 500 € (cinq cent Euros). Celui-ci sera facturé en plus du loyer annuel de l'Association. Ce coût sera indexé sur le coût de la vie dans les mêmes conditions que le contrat de location. Cette prestation annuelle sera reconduite tacitement d'année en année.

Une convention sera rédigée entre la commune de Monceaux et l'Association de chasse des Grands Marais.

### **6. Convention d'entretien de fauchage pour le SITTEUR**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour les travaux de fauchage effectués par nos services techniques sur une parcelle qui jouxte la station d'épuration et qui est non utilisée. Le coût de ces

travaux est de 400 €. La convention sera signée entre la commune de Monceaux représentée par M. CORLAY 1<sup>er</sup> Adjoint et le SITTEUR représenté par M. COULLARÉ.

## **7. Convention avec notre prestataire APETITO**

Compte tenu du fait que le montant annuel du marché de repas dépasse le seuil de 4000 euros, après consultation de plusieurs prestataires, Monsieur le Maire propose de conserver notre fournisseur APETITO qui a proposé un montant de 2,627 € par repas. La convention sera signée entre les deux parties ; le contrat prendra effet du 05 septembre 2011 au 31 août 2012, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le conseil valide ce projet de convention.

## **8. Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe que la Caisse d'Epargne n'a pas répondu à notre demande car au cours de l'année 2012 une nouvelle réforme va être instaurée dans le système bancaire. Concernant les lignes de trésorerie les banques seront obligées d'avoir plus de liquidités qu'auparavant pour répondre aux besoins des collectivités. De ce fait ils ne répondent plus aux demandes des communes car les risques deviendront trop conséquents pour les banques.

Monsieur le Maire informe que pour l'instant les finances de la commune se portent bien ; en cas de besoin un emprunt à court terme serait possible.

## **9. Questions diverses**

### **9.1 Projet du Grand Creil :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une délibération de la CAC (Communauté d'Agglomération Creilloise) qui dans un futur proche souhaite absorber les communautés de communes telles que : la Vallée Dorée, la CCPOH...Monsieur le Maire explique son désaccord et les difficultés d'un tel regroupement.

### **9.2 PNR :**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un courrier du PNR (Parc Naturel Régional) qui dans sa nouvelle charte 2016/2023 considère que Monceaux devra être englobé dans le PNR ainsi que les communes de Les Ageux et Brenouille. Après concertation avec les deux communes voisines Monsieur le Maire informe qu'ils se réuniront à nouveau mais qu'en aucun cas il inscrirait la commune de Monceaux aux commissions du PNR.

### **9.3 Location de la salle :**

Monsieur le Maire fait état d'une baisse des locations cette année ; il évoque une différence d'environ 4000 € par rapport à l'année 2010. Il propose au conseil d'élargir les locations aux communes limitrophes hors CCPOH.

Monsieur Corlay indique les raisons pour lesquelles les locations sont limitées au territoire de la CCPOH. Une réflexion est à engager avec M Thomann sur le sujet.

### **9.4 Marais :**

Monsieur CWIKLINSKI donne des informations sur les travaux de clôture dans la propriété Coulloc'h. Ils sont terminés à l'exception d'un portillon donnant accès à la Frette.

Monsieur CWIKLINSKI évoque également les travaux effectués par le Conservatoire pendant l'été : travaux de fauchage sur 8 ha et ramassage en 120 balles d'assez bonne qualité qui seront utilisées par le Conseil Général pour le troupeau sur le marais de Sacy le Grand.

Par ailleurs le Conservatoire cherche des solutions pour l'évacuation des déchets liés au fauchage des 2 années précédentes.

Le contrat entre le Conservatoire et Monceaux va jusqu'en 2012. Il est prévu l'an prochain un fauchage sur 4ha.

Le Conservatoire continue également l'étude de solutions pour la prestation de sauvegarde des bruyères et notamment l'exportation des souches d'arbres qui seront arrachées.

Monsieur CWIKLINSKI rappelle que la charte quinquennale Natura 2000 se termine bientôt. Monsieur Jean ROUSSELOT étudie la rédaction de la prochaine charte avec les intervenants de Natura 2000 et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie. Les budgets seront en diminution. Le Conservatoire recherche des financeurs privés.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h50.

Le secrétaire de séance

B. CORLAY

Le Maire,

A. COULLARÉ